



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Pays du Ruffécois, représenté par Monsieur Laurent DANEDE, son Président,

Les EPCI composant le territoire du PETR Pays du Ruffécois :

- La Communauté de communes Coeur de Charente, représentée par Monsieur Christian CROIZARD, son Président,
- La Communauté de communes Val de Charente, représentée par Monsieur Thierry BASTIER, son Président,

Ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération du PETR Pays du Ruffécois en date du **XX XX XX** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Ruffécois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Coeur de Charente en date du **XX XX XX** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Ruffécois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Val de Charente en date du **XX XX XX** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Ruffécois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Ruffécois et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services** de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus **vulnérables, visibilité de l'action régionale**, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

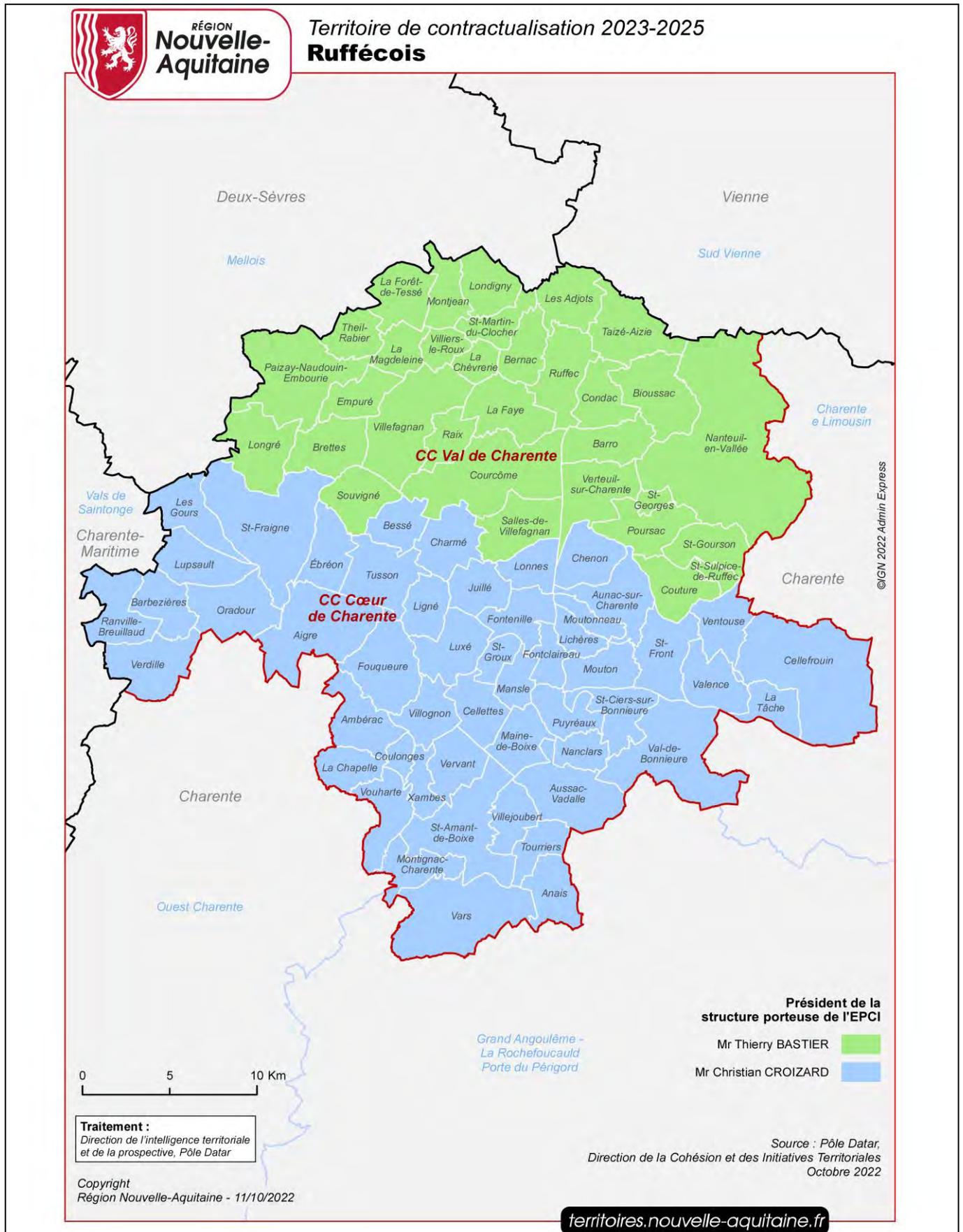
Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire **et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement** répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise **en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux** dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire.** Il anime le réseau des **développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Territoire rural (36 469 habitants pour 83 communes), le Ruffécois est essentiellement organisé autour des infrastructures de transport routier et ferroviaire suivant un axe nord-sud, RN 10 et ligne TER Poitiers-Angoulême, qui desservent les deux principales villes de Ruffec (3 522 habitants) et Mansle (1 692 habitants).

Son contexte sociodémographique est fragile (**diminution du nombre d'habitants**, population vieillissante et isolée), marqué par un taux de pauvreté relativement fort et **des problématiques d'insertion et de formation d'une partie** de la population.

Les activités agricoles, logistiques et industrielles, caractérisent l'économie et l'emploi du Ruffécois.

L'adaptation du tissu de petites entreprises d'artisanat, commerces et services, ainsi que le développement des activités associées à l'économie sociale et solidaire constituent les principaux leviers d'action du territoire pour maintenir l'économie et l'emploi. Face à **l'abandon progressif du système de polyculture-élevage au profit des grandes cultures céréalières, s'affirme par ailleurs l'enjeu de développer des productions créatrices de valeur-ajoutée et d'emploi sur le territoire.**

Dans ce contexte rural, les problématiques de revitalisation des centre-ville et centres-bourgs **s'avèrent particulièrement fortes, faisant écho aux enjeux** de mobilité, de modernisation des logements, **et d'innovation en matière de services aux acteurs économiques et aux habitants.**

Pleinement concerné par le développement des énergies renouvelables ainsi que par **l'augmentation de la facture énergétique, le Ruffécois est engagé depuis 2018 dans le** programme Territoire à énergie positive (TEPOS). Il porte par ailleurs des ambitions particulières pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité : **Territoire vert et bleu, polinisateurs, biodiversité nocturne...**

Le territoire souhaite poursuivre cette dynamique en accompagnant les collectivités, entreprises et habitants, et en affirmant un positionnement qualitatif rejoignant les **enjeux d'attractivité, de création de valeur-ajoutée et d'emploi.**

1-2 Stratégie territoriale de développement

En **s'appuyant sur une lecture partagée** des enjeux, le **Territoire et la Région s'accordent** pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (**l'annexe 1 « note d'enjeux »** précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Axe stratégique 1 : Développer des modes de production, de consommation et d'accueil innovants et responsables pour fixer et attirer des entreprises et des habitants**
 - 1.1. En développant une stratégie d'accueil et de maintien des entreprises intégrant les enjeux de la transition écologique
 - 1.2. En développant les circuits courts, créateurs de valeur ajoutée

- **Axe stratégique 2 : Consolider les centralités pour renforcer l'attractivité du Ruffécois**
 - 2.1. En maintenant une offre de commerces, équipements, services de première nécessité
 - 2.2. En favorisant les mobilités propres et les mobilités de proximité pour tous

- **Axe stratégique 3 : Faire du Ruffécois un territoire d'expérimentation et d'excellence pour la transition écologique et énergétique**
 - 3.1. En favorisant le mix énergétique : éolien, photovoltaïque, énergies thermiques... respectueux de l'environnement et de la biodiversité
 - 3.2. En soutenant la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements communaux conventionnés
 - 3.3. En préservant la biodiversité et les ressources naturelles, contribuant à l'adaptation au changement climatique
 - 3.4. En amplifiant la prévention santé et la santé-environnementale
- **Axe stratégique 4 : Faire du tourisme un levier du développement économique et d'attractivité**
 - 4.1. En développant une politique d'accueil de qualité
 - 4.2. En développant l'itinérance autour du patrimoine naturel et culturel

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 30% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Ruffécois a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'EPCI composant le territoire de projet, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante**, coordonnée entre les initiatives des **collectivités et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires fragiles, de la **valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat**.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions

conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Ruffécois et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra **cependant être reconduit pour l'année 2026.**

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un engagement** financier de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties.** Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations** qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des **co-financements**, la **recherche d'une convergence dans le calendrier de décision** des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le **plan d'actions pluriannuel** du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le **plan d'actions pluriannuel** qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. **Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits.** A l'issue de chaque comité de pilotage, le **plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.**

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, **conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels** en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan **d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.**

Le cas échéant, le **Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié**, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), **les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale** telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au **CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils** se déroulent dans la temporalité 2023-2025, **et s'ils s'inscrivent dans la** stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer** la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein **droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution** de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties** des termes du présent contrat, celui-ci peut **être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

**Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial
Rural (PETR) Pays du Ruffécois**

Alain ROUSSET

Laurent DANEDE

A, le

A, le

Le Président de la Communauté
de communes Coeur de Charente

Le Président de la Communauté
de communes Val de Charente

Christian CROIZARD

Thierry BASTIER

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Cœur de Charente
Communauté de Communes



Communauté
de Communes
Val de Charente

Communauté de Communes
Val de Charente



Pays des jardins
Ruffécois

NOTE D'ENJEU

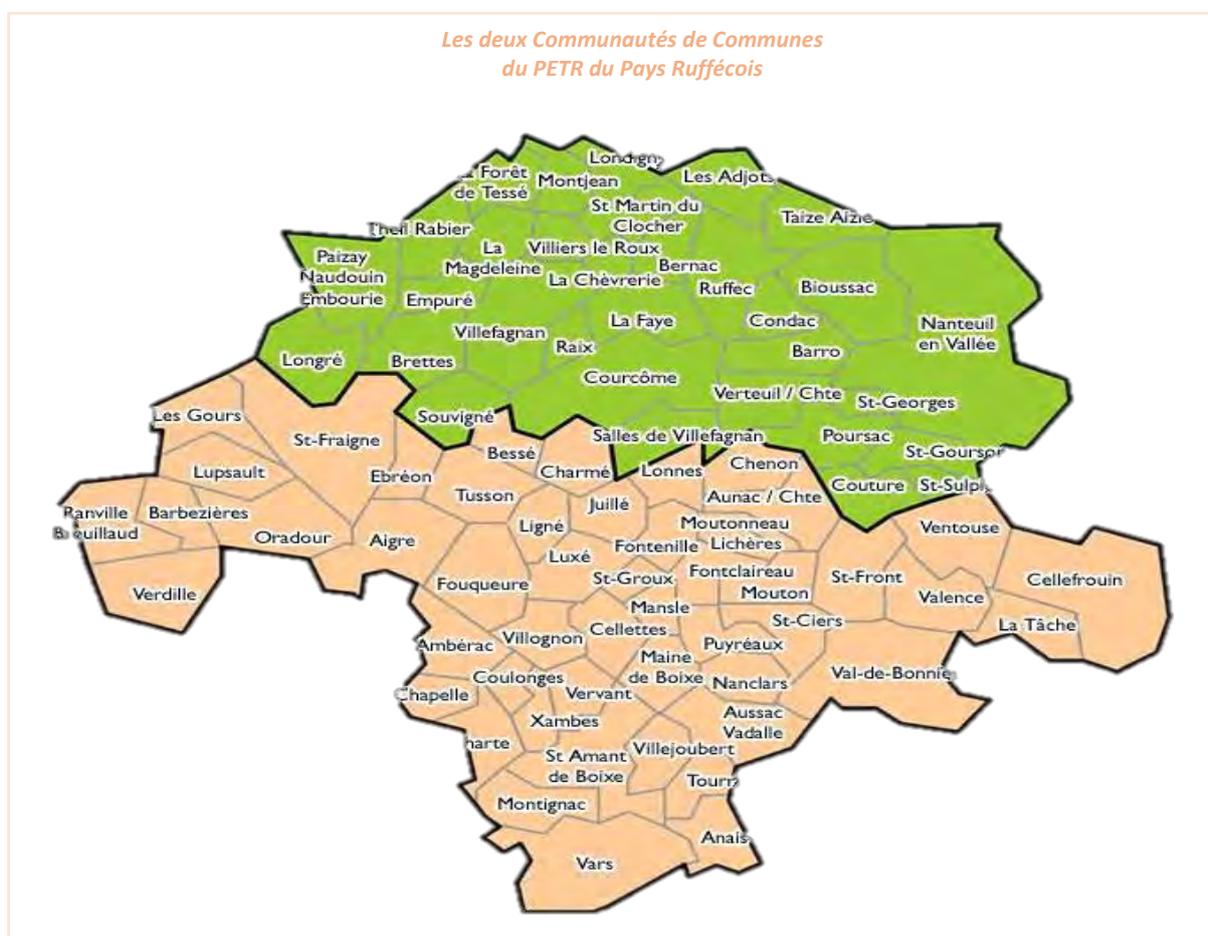
ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGÉE
DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025
DU RUFFÉCOIS

I – Dynamiques et vulnérabilités territoriales

Le territoire du PETR du Pays Ruffécois se situe au Nord du Département de la Charente, au carrefour des départements des Deux Sèvres, de la Vienne et de la Charente- Maritime. **Secteur central de l'ancienne région Poitou-Charentes, c'est un territoire essentiellement rural qui s'étend sur 1 027 km² (17% de superficie du département).**

Le Pays appartient au bassin de la Charente, fleuve côtier de 350 kilomètres de long qui le traverse sur 90 kilomètres du Nord au Sud. Il constitue depuis toujours un carrefour de voies de communication et un point de passage entre les Pays de la Loire et ceux de la Garonne (RN10), entre le littoral atlantique et le Massif Central.

Il est constitué de 83 communes au sein des Communautés de Communes Val de Charente (32 communes - 14 133 hab.) et Cœur de Charente (51 communes - 22 336 hab.)



Ce territoire rural peu dense (36 hab. /km²), desservi par deux axes de communication majeurs (N10, ligne TER avec arrêts à Ruffec et Luxé, Vars en projet) est soumis au nord à l'influence de l'agglomération de Poitiers (195 000 habitants) et au sud à celle d'Angoulême (140 000 habitants). Population vieillissante aux revenus modestes, le territoire connaît une baisse de sa population (-3% sur la période 2016-2022) qui affecte fortement les communes situées dans les franges est et ouest du territoire, mais également Ruffec, le pôle principal du territoire (3 522 habitants).

Les communes qui **gagnent des habitants – du fait du solde migratoire –** sont situées au sud du Ruffécois, mais également en périphérie de Ruffec et de part et **d'autre de la N 10. Celles qui disposent d'un attrait patrimonial et touristique majeur** (cadre de vie, fleuve Charente, patrimoine bâti et naturel...) connaissent également un gain démographique.

La périurbanisation induit, pour les ménages qui recherchent un espace **d'habitation plus grand, plus confortable et/ou d'un coût moins élevé**, un éloignement de leur lieu de travail, ce qui augmente les temps de trajet **domicile/travail. Les problématiques de mobilité du territoire ont fait l'objet d'un plan de mobilité rural (PMRu) adopté en 2020.**

Le SCoT du Ruffécois, adopté en 2019, a identifié 17 centralités [1 pôle principal (Ruffec), 1 pôle secondaire (Mansle), 4 pôles intermédiaires secondaires (Aigre, Saint-Amant-de-Boixe, Vars et Villefagnan), 5 pôles de proximité et 6 pôles ruraux relais]. Ces centralités disposent des commerces, services et/ou équipements de première nécessité qui profitent également aux habitants des communes et villages alentour.

Le Ruffécois est confronté, depuis plusieurs décennies, à une dégradation de sa **situation économique (fermeture d'entreprises, absence de repreneurs, etc.)**. La dynamique des TPE, soutenus par les aides économiques des deux EPCI, permet **le maintien du tissu économique local. Par contre, certaines les zones d'activités**, malgré une situation géographique stratégique (proximité de la N 10) ne trouvent pas preneur.

En matière agricole, le territoire connaît un abandon progressif du système de polyculture-élevage au profit des grandes cultures céréalières. Cette évolution se traduit par une modification des paysages et des milieux, une ressource en eau dégradée... Trois programmes Re-sources visent à reconquérir la qualité de la ressource en eau, changer les pratiques et promouvoir des systèmes durables. Depuis plusieurs années, on assiste à un essor des initiatives de transition **agroécologiques respectueuses de l'environnement et favorables à la création de valeur ajoutée pour le territoire.**

Pleinement concerné par le développement des EnR (essentiellement l'éolien et le photovoltaïque) – et leurs conséquences pour les paysages et les acteurs (saturation) –, ainsi que par l'augmentation de la facture énergétique, le Ruffécois est engagé depuis 2018 dans le programme Territoire à énergie positive (TEPOS) en partenariat avec la Région et l'ADEME et dans **l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités (AMEC)**. Aujourd'hui, le territoire souhaite accélérer la dynamique engagée en se dotant des ressources humaines nécessaires pour accompagner les collectivités à maîtriser le développement des EnR et leur consommation énergétique.

Parallèlement, les deux EPCI se sont engagés dans la réalisation de leur Plan **Climat Air Energie Territorial (PCAET), sous maîtrise d'œuvre** du PETR du Pays Ruffécois. Afin d'atténuer les effets du changement climatique et **préserver la biodiversité, les acteurs locaux ont construit un programme d'action partagé et ambitieux pour leur territoire.**

Le Ruffécois dispose d'une offre dense et variée de sites patrimoniaux et culturels (patrimoine néolithique, roman et gallo-romain, patrimoine vernaculaire...), de villages pittoresques répartis sur l'ensemble du territoire, d'un réseau de jardins, du fleuve Charente et de ses affluents, de voies douces pédestres et cyclables... Classées (ou en voie de l'être) Petite Cité de caractère, Ville et village fleuri, Station sports Nature, Ville et village étoilé, Pays d'Art et d'Histoire... les collectivités et l'Office du Tourisme œuvrent collectivement au développement d'un tourisme durable, respectueux du patrimoine naturel et bâti.

Le Ruffécois est doté d'une richesse exceptionnelle avec des paysages et des milieux très variés. Il se partage physiquement entre plusieurs unités paysagères: un paysage d'openfields implanté sur de larges plaines calcaires, à l'ouest, un paysage de bocage situé sur un plateau entaillé par des rivières, à l'est et la vallée de la Charente, au centre. Il est doté d'une grande diversité d'écosystèmes terrestres et aquatiques (zones Natura 2000, ZNIEFF, trames vertes et bleues, zones humides...) aujourd'hui menacés. À travers les APP et AMI de la Région (Pollinisateurs, Biodiversité nocturne, Territoire vert et bleu), le PETR accompagne, en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux dynamique, les collectivités et agriculteurs qui souhaitent s'engager dans la préservation des ressources naturelles et la biodiversité. Dans le cadre de leurs actions d'aménagement, les collectivités participent ainsi pleinement à la reconquête de la biodiversité (place du végétal dans l'espace public, plan de gestion, cimetières enherbés, plantation de vergers et de haies, etc.).

Conscient des effets directs et indirects du changement climatique sur la santé (maladies allergiques, pollution, maladies émergentes, canicules...), le PETR du Ruffécois est engagé, en partenariat avec l'ARS, dans un Contrat local de santé (CLS) 2nde génération dont la Région est signataire. La santé environnementale, à travers la qualité de l'air intérieur / extérieur et la lutte contre l'ambrosie, figure en bonne place dans ce programme.

II - Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

En réponse à ces enjeux, 4 axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

AXE 1 : DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION ET D'ACCUEIL DES ENTREPRISES INNOVANTS ET RESPONSABLES POUR FIXER ET ATTIRER DES ENTREPRISES ET DES HABITANTS

- Sous axe 1 : **En développant une stratégie d'accueil et de maintien des entreprises** en intégrant les enjeux de la transition écologique
- Sous axe 2 : **En développant les circuits courts, créateurs de valeur ajoutée**

Quelques éléments clés

L'agriculture constitue la première économie du territoire. La transmission des exploitations représente un enjeu important (61% des agriculteurs ont plus de 55 ans). En complémentarité avec les grandes cultures (céréales, oléagineuses et protéagineuses), des filières émergentes peuvent être exploitées (chanvre, trufficulture par exemple). Des initiatives individuelles ou collectives contribuent au maintien de productions alimentaires en valorisées en circuits courts : 4 magasins fermiers, 2 magasins de producteurs, 5 foires et 17 marchés **s'organisent** sur le territoire. Les activités de transformation locale et lieux de stockages restent toutefois insuffisants, et limitent la création de valeur ajoutée locale. Des actions sont initiées par les collectivités et professionnels pour promouvoir les circuits de proximité, **l'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée de conservation**.

Les commerces sont essentiellement constitués de petites entreprises, principalement concentrées sur les pôles de services. Les zones **d'activités économiques** peinent à se développer (65 hectares restent disponibles à l'échelle du Ruffécois).

Au sein de la population de 15 ans ou plus, 43,6 % des personnes occupent un emploi, 37,9% sont retraités, et 7,1% **sont demandeurs d'emploi**. Les inactifs représentent 3,4 % et 3,3 %.

Malgré le développement du haut et du très haut débit, certaines zones blanches demeurent sur le territoire, rendant complexe les initiatives en faveur de **l'économie et de l'emploi**.

Principaux enjeux

- **Développement et structuration de l'offre de services**
- Anticipation du vieillissement de la population
- **Renforcement de la mobilité et de l'accessibilité**
- Hausse de la valeur ajoutée des produits
- Développement de nouvelles **approches pour l'agriculture, le commerce et l'artisanat**
- Soutien aux nouveaux emplois
- Adaptation aux changements climatiques

AXE 2 : CONSOLIDER LES CENTRALITÉS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU RUFFÉCOIS

- Sous axe 1 : En maintenant une offre de commerces, équipements, services de première nécessité
- Sous axe 2 : En favorisant les mobilités propres et les mobilités de proximité pour tous

Quelques éléments clés

Les commerces et services sont principalement concentrés sur les pôles de centralités du territoire. Des offres commerciales alternatives (commerces itinérants...) **se développent notamment** dans le Sud du Ruffécois, avec un **périmètre d'activité allant** au-delà du territoire. Ces initiatives innovantes permettent **d'apporter un service** de base auprès des populations les moins mobiles. Différentes communes disposent par ailleurs **d'un** commerce multiple rural.

La présence **d'activités d'artisanat d'art de qualité** est un atout pour le territoire, malgré des difficultés de recrutement et une vigilance à porter au vieillissement des **chefs d'entreprises**.

En termes d'habitat, l'offre locative est largement inadaptée à certaines populations comme les personnes âgées, les personnes isolées, les jeunes couples sans enfants, les étudiants et les ménages modestes. Les **structures d'accueil à destination des jeunes enfants et adolescents** restent à améliorer.

La voiture est le principal moyen de transport sur le territoire : 82% des trajets domicile-travail se font en véhicule individuel. Les gares de Luxé et de Ruffec représentent un support **d'accessibilité essentiel**, **mais** les horaires des transports collectifs sont peu adaptés aux besoins des habitants et entreprises. Les solutions d'intermodalité restent à développer autour des principales gares. La ligne LGV **traversant le Ruffécois n'impacte que très faiblement** les déplacements au sein du territoire. La moitié Est et le secteur Nord-Ouest demeurent dépourvus de transports collectifs.

Différentes **initiatives d'acteurs** associatifs ont permis **d'apporter des** réponses innovantes aux problématiques de mobilité sur le territoire : « Le Rurabus » qui permet à la population non véhiculée de se déplacer au sein de la Communauté de Communes Val de Charente, et « **L'Emmabus** », qui permet une meilleure accessibilité aux services publics en se déplaçant au plus près des habitants isolés.

Principaux enjeux

- **Développement et structuration de l'offre de services**
- Anticipation du vieillissement de la population
- **Intégration d'une démarche** environnementale dans les centres bourgs
- **Renforcement de la mobilité et de l'accessibilité (risque d'exclusion d'une partie de la population, des dépenses de mobilités élevées)**
- Adaptation aux changements climatiques

AXE 3 : FAIRE DU RUFFÉCOIS UN TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION ET D'EXCELLENCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Sous-axe 1 : En favorisant le mix énergétique éolien, photovoltaïque, **énergies thermiques respectueux de l'environnement et de la biodiversité**
- Sous-axe 2 : En soutenant la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements communaux conventionnés
- Sous-axe 3 : En préservant la biodiversité et les ressources naturelles, **contribuant à l'adaptation au changement climatique**
- Sous-axe 4 : En amplifiant la prévention santé et la santé environnementale

Quelques éléments clés

Le territoire consomme chaque année **1 341 GWh d'énergie**. La consommation d'énergie rapportée à l'habitant est plus élevée sur le territoire du Pays du Ruffécois qu'en Nouvelle-Aquitaine, du fait du caractère rural et agricole du territoire, et de la présence de la N10. **Les énergies d'origine fossile (pétrole et gaz) - dont les transports et l'agriculture sont très dépendants - constituent la première source d'énergie consommée.** Le secteur du transport représente la **moitié des consommations d'énergie (51%)**. Le résidentiel est le second secteur le plus consommateur d'énergie (29%).

Depuis 2016 le territoire produit sur une année **plus d'électricité qu'il n'en consomme, devenant ainsi « exportateur d'électricité »** (éolien notamment).

Le Ruffécois est engagé depuis 30 ans **dans la protection de l'environnement** : charte paysagère, réduction des pesticides, SCoT, **lutte contre l'ambroisie...**

Le territoire bénéficie d'une importante diversité floristique et faunistique élevée, constituant un patrimoine naturel riche, à valoriser.

Les pratiques d'aménagement urbain et les évolutions des productions agricoles représentent un **risque d'appauvrissement** pour la biodiversité. Le territoire rassemble des sites protégés et/ou gérés (Natura 2000, ZNIEFF...), **et un ensemble de mesures sont mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau et la gestion de la ressource en période d'étiage.**

Principaux enjeux

- La richesse du vivant avec une biodiversité mieux protégée
- Préservation de la santé dans un cadre de vie de qualité
- **Conservation d'un paysage naturel et authentique**
- Diminution de la facture énergétique
- Adaptation aux changements climatiques

AXE 4 : FAIRE DU TOURISME UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ

- Sous-axe 1 : En **développant une politique d'accueil** de qualité préservant les attraits du territoire
- Sous-axe 2 : En **développant l'itinérance autour du patrimoine naturel et culturel**

Quelques éléments clés

Un Office de Tourisme de pôle assure **pour l'ensemble du Ruffécois** le développement touristique et sa promotion.

Le territoire rassemble un patrimoine néolithique et gallo-romain remarquable, ainsi que de nombreux sites de patrimoine roman. Les communes de Verteuil-sur-Charente et Nanteuil-en-Vallée bénéficient du label « Petite Cité de caractère », et réunissent un patrimoine culturel remarquable ainsi que des activités de **commerces et métiers d'arts contribuant à l'attractivité touristique.**

Un réseau dense et diversifié d'itinéraires de randonnée a été développé sur le territoire (**70 sentiers de randonnées, 2 sentiers d'interprétation, 12 rando-ludiques** et 6 boucles vélo locales). Cette offre sera prochainement complétée par **l'aménagement de la véloroute 93** (liaison Confolens – Melle), itinéraire inscrit au Schéma régional des véloroutes 2020-2030. La Vallée de la Charente constitue également un élément structurant pour les activités de tourisme et loisirs (site Natura 2000, **tourisme itinérant, activités nautiques...**).

Un réseau de 10 jardins thématiques a été développé par les collectivités de manière coordonnée, avec une communication et une philosophie partagées (**préservation et valorisation de la biodiversité, gestion sans pesticides, ...**). Cette approche environnementale est également portée dans le cadre du programme « villes et villages fleuris », réunissant 12 communes labellisées.

L'offre culturelle s'organise principalement autour de la salle de spectacle « La Canopée » à Ruffec, ainsi que sur les deux Centres socio-culturels du territoire.

Les hébergements de tourisme sont diffus sur le territoire (290 gîtes, 2 hôtels, 5 **campings, 67 chambres d'hôtes**), et présentent des enjeux de modernisation et **d'adaptation** aux attentes des publics.

Principaux enjeux

- Développement et structuration de **l'offre de services**
- **Développement de l'offre touristique durable** en valorisant et en préservant le patrimoine culturel et naturel
- **Conservation d'un paysage naturel et authentique**



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 RUFFECOIS

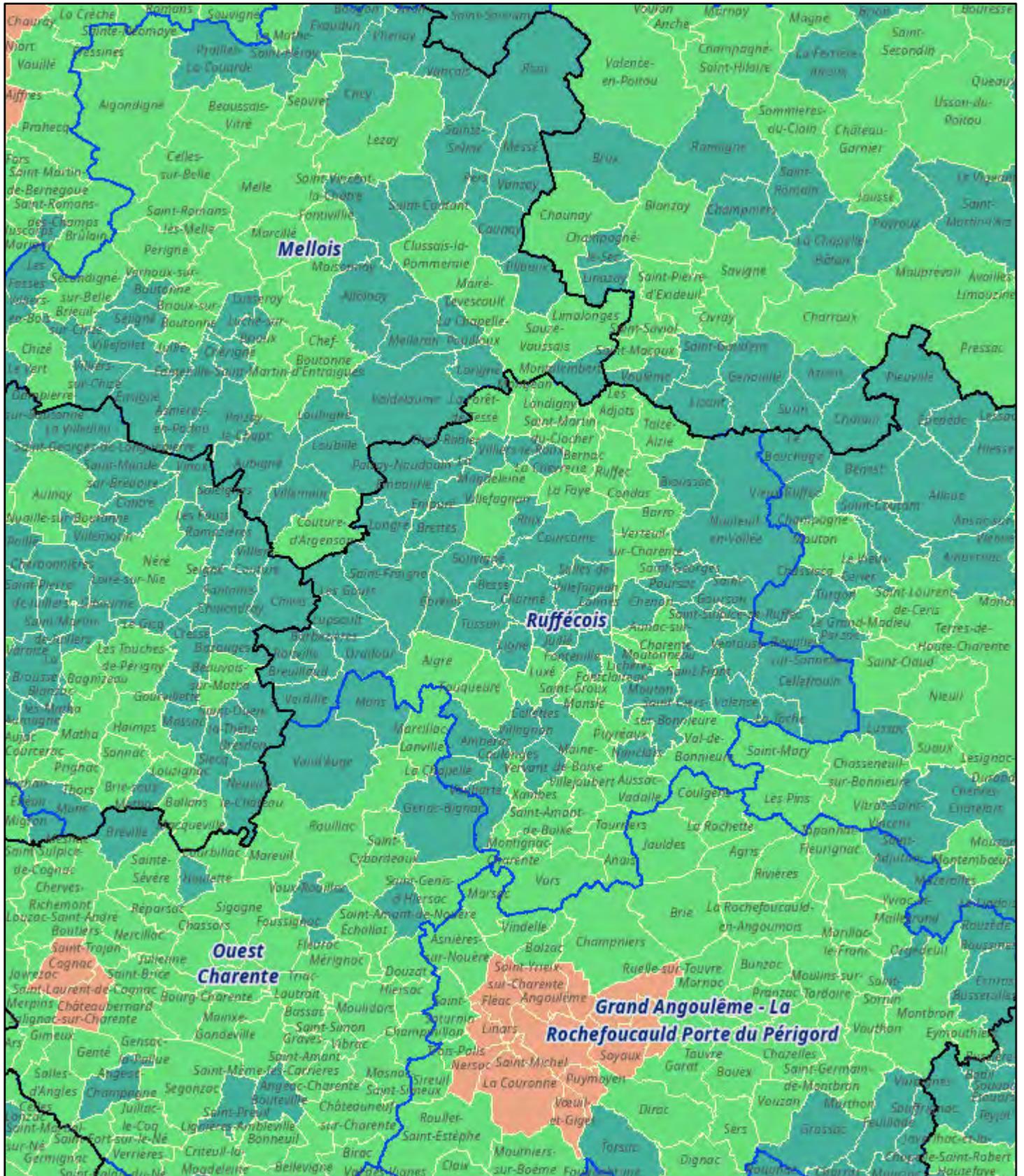


Prévisionnel /
priorisation
des actions

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE - LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL ESTIME (€)	BP	BP	BP	OBSERVATIONS	THÉMATIQUES, POLITIQUES RÉGIONALES	Néo Terra		
									2023	2024	2025					
1	Axe 1 - Développer des modes de production, de consommation et d'accueil innovants et responsables pour fixer et attirer des entreprises et des habitants	1.1. En développant une stratégie d'accueil et de maintien des entreprises intégrant les enjeux de la transition écologique	Création d'un espace collectif à destination des entreprises et acteurs économiques en centre-ville de Ruffec	Commune de Ruffec	Ruffec	amorçage			x			En lien avec la stratégie de revitalisation du centre-ville de Ruffec (appel à manifestation d'intérêt Nouvelle-Aquitaine), projet collectif d'immobilier d'entreprises (intervention sur déficit d'opération). Réhabilitation d'un bâtiment (ancien palais de justice)	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
2			Création d'un lieu innovant de services aux habitants et aux acteurs économiques en centre-bourg d'Aigre - Espaces coworking et équipements collectifs	Commune d'Aigre	Aigre	amorçage			x					Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
3		1.2. En développant les circuits courts, créateurs de valeur ajoutée	Développement du maraîchage et de l'arboriculture de proximité en lien avec les projets alimentaires territoriaux de Charente	Collectivités du Ruffécois	Pays Ruffécois	chantier clé							Etude de diagnostic en cours sur les initiatives et projets de circuits alimentaires locaux sur le Ruffécois (PETR, CIVAM, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
4			Expérimentation de productions maraichères et fruitières par un chantier d'insertion (investissements)	Commune de Saint Fraigne	Saint Fraigne	mature	82 417	10 837	x				Expérimentation de productions conduite par le chantier d'insertion en vue de l'installation à terme d'un exploitant agricole, en lien avec les projets de création d'un restaurant et d'une épicerie	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
5			Expérimentation de production en trufficulture	Commune de Saint Fraigne	Saint Fraigne	amorçage					x			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
6	Axe 2 - Consolider les centralités pour renforcer l'attractivité du Ruffécois	2.1. En maintenant une offre de commerces, équipements, services de première nécessité	Action collective de soutien aux commerces et services de proximité du Ruffécois	Communautés de communes Val et Cœur de Charente	Pays Ruffécois	mature	1 500 000	225 000	x	x	x	Programme pluriannuel de soutien aux commerces et services de proximité (bilans conseil, aides aux investissements productifs, actions collectives) ciblé sur les priorités du territoire	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises		
7			Réouverture du dernier restaurant en centre-bourg de Villejésus	Commune d'Aigre	Villejésus	mature	187 500	50 000	x				Taux maximum de 35%, plafonnés à 50 000€	Commerce - Artisanat - Développement local		
8			Création d'un restaurant valorisant les circuits courts en centre-bourg de Saint-Fraigne	Commune de Saint Fraigne	Saint Fraigne	mature	480 000	50 000	x				Taux maximum de 35%, plafonnés à 50 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
9			Création d'une épicerie de proximité valorisant les circuits courts en centre-bourg de Saint-Fraigne	Commune de Saint Fraigne	Saint Fraigne	mature	326 875	50 000	x				Taux maximum de 35%, plafonnés à 50 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
10			Création d'un multiple rural	Commune Les Adjots	Les Adjots	amorçage					x			Commerce - Artisanat - Développement local		
11			Rénovation du cinéma d'art et d'essai en centre-ville de Ruffec	Association Cinéma Family	Ruffec	amorçage						x		Taux maximum 20 % dépenses éligibles (travaux hors entretien du bâtiment), plafonnés à 100 000€	Revitalisation centres bourgs	
12			Réhabilitation d'un bâtiment en logement social partagé (6 logements adaptés personnes âgées, 1 logement tous publics)	Bailleur social SOLIHA	Aigre	amorçage						x			Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
13			Requalification de l'îlot Bellin pour la création d'habitat inclusif en centre-ville de Ruffec	Bailleur social LOGELIA	Ruffec	amorçage						x		Opération associée à la stratégie de revitalisation du centre-ville de Ruffec (appel à manifestation d'intérêt Nouvelle-Aquitaine) Etude de faisabilité : accompagnement régional max. 40%	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
14			Étude de renouvellement urbain du quartier de la gare intégrant la préfiguration d'un pôle d'échange multimodal	Commune de Ruffec	Ruffec	mature	75 000	30 000	x					Stratégie de revitalisation du centre-ville de Ruffec. Etude à intégrer à la réalisation d'un plan guide dans le cadre d'une AMO globale : accompagnement régional max. 40%	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
15	Diagnostic et étude de faisabilité sur les mobilités dans le cadre de la stratégie de revitalisation du centre-ville de Ruffec	Commune de Ruffec	Ruffec	amorçage						x		Stratégie de revitalisation du centre-ville de Ruffec (appel à manifestation d'intérêt Nouvelle-Aquitaine)	Revitalisation centres bourgs	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
16	Etude préalable à l'aménagement et au développement d'équipements et services sur l'arrêt ferroviaire de Luxé	Commune de Luxé	Luxé	amorçage						x			Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
17	Mobilis - Coopération d'acteurs ESS pour développer une mobilité solidaire, inclusive et équitable sur le territoire du pays Ruffécois	Association Espace Arc en Ciel (chef de file)	Pays Ruffécois	mature	45 117	20 000	x					Appel à projets régional "coopération d'acteurs" (ESS)	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
18	Création d'un garage solidaire, services de transport à la demande (Rurabus), services de prêt / réparation-vente / accompagnement à la pratique du vélo	Mobilis (pôle territorial de coopération économique)	Pays Ruffécois	amorçage						x		Opérations associées au Contrat opérationnel de mobilité à élaborer entre le territoire Ruffécois et la Région Nouvelle-Aquitaine	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
19	Création d'une halte ferroviaire	Commune de Vars	Vars	amorçage						x		Etude en cours de finalisation Phase de travaux à suivre (aménagement d'un arrêt ferroviaire et équipements associés)	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		

20	Axe 3 - Faire du Ruffécois un territoire d'expérimentation et d'excellence pour la transition écologique et énergétique	3.1. En favorisant le mix énergétique : éolien, photovoltaïque, énergies thermiques... respectueux de l'environnement et de la biodiversité	Mise en oeuvre d'une stratégie territoriale pour le développement et la diversification des énergies renouvelables	PETR Pays du Ruffécois	Pays Ruffécois	chantier clé						Poursuite et élargissement de la stratégie TePos conduite sur le Pays du Ruffécois	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique		
21		3.2. En soutenant la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements communaux conventionnés	Définition et mise en oeuvre d'OPAH-RU	EPCI / Communes	Pays Ruffécois	amorçage				x	x	Opérations faisant suite aux études pré-opérationnelles réalisées en lien avec les programmes de revitalisation des centre-ville et centre-bourg	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
22			Rénovation énergétique de logements sociaux communaux en centre-bourg	Communes du territoire	Pays Ruffécois	amorçage				x	x	x		Transition énergétique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
23			3.3. En préservant la biodiversité et les ressources naturelles, contribuant à l'adaptation au changement climatique	"Agir vert : l'Avenir de Mon Village" - Programme collectif de préservation et restauration de la biodiversité sur le territoire Ruffécois	PETR Pays du Ruffécois	Pays Ruffécois (Cellefroin, La Faye, ...)	amorçage				x	x	x	Restauration des continuités écologiques associée au réseau de mobilités douces et aux mares du territoire, en lien avec la Trame verte et bleue	Environnement - Biodiversité	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
24			3.4. En amplifiant la prévention santé et la santé-environnementale	Réhabilitation de bâtiments pour la création d'une maison-relais de 30 places en centre-ville de Ruffec	Bailleur social Logélia	Ruffec	amorçage						Stratégie de revitalisation du centre-ville de Ruffec (appel à manifestation d'intérêt Nouvelle-Aquitaine) Equipements et services gérés par l'association Audacia	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
25				Coordonner la lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoise	PETR Pays du Ruffécois	Pays Ruffécois	amorçage					x	Déploiement du plan d'action de lutte contre l'ambrosie	Santé - Silver économie	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
26	Axe 4 - Faire du tourisme un levier du développement économique et d'attractivité	4.1. En développant une politique d'accueil de qualité	Diagnostic pour le développement touristique des sites de visite et de loisirs sur le territoire Ruffécois	Office de tourisme du Nord Charente	Pays Ruffécois	amorçage				x			Tourisme			
27			Aménagements et services pour la création et la mise en tourisme de la Véloroute 93	Communauté de communes Val de Charente	Pays Ruffécois	chantier clé						Itinéraire inscrit au schéma régional des véloroutes	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
28			Restauration de l'église de Courcôme, classée au titre des monuments historiques	Commune de Courcôme	Courcôme	mature	1 130 000	169 500	x	x		Taux maximum de 15 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine			
29			Restauration de l'abbaye Notre Dame et Saint-Benoît, classée au titre des monuments historiques (phases 1 et 2)	Commune de Nanteuil-en-Vallée	Nanteuil-en-Vallée	mature	1 352 810	180 000	x	x	x	Taux maximum de 15 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine			
30			Restauration de l'église St-Jean Baptiste, inscrite au titre des monuments historiques	Commune de Nanteuil-en-Vallée	Nanteuil-en-Vallée	mature	1 352 471	180 000	x	x	x	Taux maximum de 20 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine			
31		Restauration de la chapelle de Boiseaugeais, classée au titre des monuments historiques	Commune de Nanteuil-en-Vallée	Nanteuil-en-Vallée	amorçage					x	Taux maximum de 15 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine				
	Ingénierie du contrat :		Chef de projet territorial	PETR Pays du Ruffécois	Pays Ruffécois							Sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum pour 0.5 ETP)				
			Chargés de mission thématiques (environnement-biodiversité, transition énergétique, santé)	PETR Pays du Ruffécois	Pays Ruffécois							Sur la période 2023-2025 (25 000 €/an maximum pour 1 ETP, limité à 2 ETP par contrat)				
			Animation volet territorial des fonds européens	PETR Pays du Ruffécois	Pays Ruffécois							Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum pour 1 ETP)				

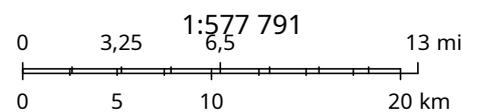
Grille communale de densité - Ruffécois



08/11/2022 09:42:26

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA